

## SEANCE DU 03 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-Tallende, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT Nathalie, Maire.

Présents : Mme GUILLOT Nathalie, Mme EVRARD Agnès, M. LUSINIER Jacques, Mme REY LE DONGE Martine M. GARCIA Isidro, M. PETIT Julien, Mme LAPALUS Fabienne, M. GAUDARÉ Gilles, M. BAES Frédéric, Mme CORTIAL Nathalie, Mme JOUBERT Anne-Marie,

Absents excusés : Madame MORETTE-POUSSERGUE Gaëlle, M. JOLIVET Richard, Mme LHERMET Florence (pouvoir à Mme GUILLOT), M. TOURET Serge (pouvoir à Mme REY LE DONGE), Madame OLIVIER Florence (pouvoir à Mme JOUBERT Anne-Marie), Mme DOUSSON Aurélie (pouvoir à M. PETIT Julien) (arrivée à 20 h 15), M. CHALIN Jean-Baptiste (arrivée à 20 h 15).

Monsieur Julien PETIT a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 04 juin 2025 est approuvé à l'unanimité avec une abstention : Mme LAPALUS, après que Madame le Maire ait réexpliqué les éléments relatifs au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Ordre du jour :

- Approbation procès-verbal réunion précédente
- Création postes Service Municipal Accueil et Restauration et école pour la rentrée scolaire 2025-2026
- Participation à verser à l'école privée Sainte-Cécile
- Acquisition parcelles situées dans le périmètre de l'Association Foncière Agricole
- Questions diverses

## CREATION POSTES SERVICE MUNICIPAL ACCUEIL ET RESTAURATION ET ECOLE

Délibération n° 2025-32

Madame REY LE DONGE, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, présente au Conseil Municipal les effectifs scolaires pour la prochaine rentrée soit 163 enfants inscrits (contre 173 en 2024-2025) répartis ainsi :

Maternelle : 56

- 11 en petite section
- 21 en moyenne section
- 24 en grande section

Elémentaire : 107

- 26 en cours préparatoire
- 22 en cours élémentaire 1
- 21 en cours élémentaire 2
- 11 en cours moyen 1
- 27 en cours moyen 2

Elle précise qu'il est prévu de maintenir une classe à deux niveaux pour les Cours Préparatoire et Grande Section de Maternelle dans les locaux de l'école élémentaire et qu'il est nécessaire que l'enseignant soit secondé par un adjoint d'animation. Les 163 élèves seront répartis en deux classes en maternelle et cinq classes en élémentaire.

Concernant le Service Municipal Accueil Restauration, 150 enfants sont inscrits. Le taux d'encadrement à respecter est de 1 animateur pour 14 enfants de moins de six ans et de 1 animateur pour 18 enfants plus de six ans.

Compte tenu de l'organisation d'une classe à double niveau CP/GSM, de l'obligation de respecter les taux d'encadrement des enfants notamment le temps de la pause méridienne, d'un départ à la retraite, de deux congés maladie, Madame REY LE DONGE signale qu'il a été nécessaire de restructurer les emplois du temps des agents et propose :

1) de créer au 01 septembre 2025 les emplois permanents suivants :

- Adjoint d'animation à temps non complet 28.75/35e, temps de travail annualisé,
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 19.25/35e, temps de travail annualisé,

Ces créations correspondent à une augmentation du temps de travail des emplois d'origine respectivement de 17 à 28.75 et de 17 à 19.25.

Les postes initiaux à 17/35e seront à supprimer après avis du Comité Social Technique qui se réunira le 09 septembre prochain.

- 2) de créer pour accroissement temporaire d'activités, temps de travail annualisé, les emplois non permanents suivants :

Du 29 août 2025 au 03 juillet 2026 :

- Adjoint d'animation à temps non complet 28,5/35<sup>e</sup> pour la classe à double niveau
- Adjoint technique à temps non complet 23/35<sup>e</sup>
- Adjoint technique à temps non complet 13,75/35<sup>e</sup>
- Adjoint d'animation à temps non complet 6.5/35<sup>e</sup>

Du 28 août 2025 au 03 juillet 2026 :

- Adjoint technique à temps non complet 22,75/35<sup>e</sup>

chargés d'assurer le renfort de l'équipe du Service Municipal d'Accueil et Restauration dans les tâches d'entretien des locaux scolaires, périscolaires, communaux et d'encadrement des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels conformément à l'article L.332-23 1<sup>o</sup> du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels relevant de la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques et de la filière animation, du cadre d'emplois des adjoints d'animation.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation, soit au maximum sur l'indice majoré 387.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

**Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,  
Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23 1<sup>o</sup>,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique,

- Décide de valider les créations d'emplois permanents et non permanents telles que présentées par Mme REY LE DONGE, le tableau des effectifs étant ci-annexé.
- Autorise Madame le Maire ou son Adjointe à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Tableau des effectifs 01 septembre 2025

Filière	TC/TNC	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
<b>Administrative</b>			
Attaché	TC	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	1	1
Adjoint administratif	28/35	1	1
<b>Technique</b>			
Adjoint technique principal 2ème classe	TC	2	2
Adjoint technique principal 2ème classe	17/35	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	19,25/35	1	1
Adjoint technique	TC	2	1
Adjoint technique	28/35	1	1
Adjoint technique	19,5/35	1	1
<b>México- sociale</b>			
ATSEM principal 1ère classe	TC	2	2
<b>Animation</b>			
Animateur	TC	1	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	21/35	1	0
Adjoint d'animation	28,75/35	1	1
Adjoint d'animation	17/35	0	0
<b>Police</b>			
Garde champêtre chef	TC	1	1
TOTAL		16	14

<b>Agents non titulaires</b>		
Adjoint d'animation	28,5/35	Art. 332-23 1° Accroist activités
Adjoint technique	22,75/35	Art. 332-23 1° Accroist activités
Adjoint d'animation	6,5/35	Art. 332-23 1° Accroist activités
Adjoint technique	23/35	Art. 332-23 1° Accroist activités
Adjoint technique	13,75/35	Art. 332-23 1° Accroist activités
Adjoint technique	TC	Art. 332-23 1° Accroist activités
Attaché	TC	Art. 332-24

## **BILAN 2024 Service Municipal Accueil et Restauration**

Madame REY LE DONGE présente le bilan financier 2024 du Service Municipal Accueil et Restauration qui fait ressortir un montant de charges à hauteur de 280 228 € pour un montant de recettes de 171 233 €, soit un reste à charge de 108 995 € correspondant à 2.04 € par heure et par enfant.

Le portail familles sera ouvert à partir du mois d'août, les parents pourront en ligne compléter les données, signer le règlement, puis gérer les plannings garderie et repas de leurs enfants. Les inscriptions devront être enregistrées avant le 15 août par les parents.

Concernant les repas à 1 €, les remboursements de l'Etat, soit 3 € par repas, sont à jour.

### **Service civique école**

Madame REY LE DONGE indique que deux candidatures ont été déposées auprès de Madame la Directrice de l'école suite à l'offre d'emploi « service civique ». Compte tenu de la baisse des crédits alloués, il n'y a pas de certitude sur l'accord de l'Académie pour ce poste.

## **PARTICIPATION A VERSER A L'ECOLE PRIVEE STE CECILE**

### **Délibération n° 2025-33**

Madame REY LE DONGE explique au Conseil Municipal qu'en application des textes législatifs et réglementaires, la commune siège d'un établissement privé d'enseignement ayant passé un contrat d'association avec l'Etat conformément à l'article L442-5 du Code de l'Education, doit participer aux frais de fonctionnement de cet établissement pour les élèves domiciliés sur son territoire.

Elle informe que la participation est basée sur le coût des écoles publiques de la commune. Pour 2024, le coût ressort à 389 € pour un élève en élémentaire et à 981 € pour un élève en maternelle.

En janvier 2024, 21 enfants étaient inscrits en élémentaire et 22 enfants en septembre 2024, soit une moyenne de 21.5

et 9 enfants étaient inscrits en maternelle, à l'école Sainte-Cécile de St-Amant-Tde.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation 2025 à l'école privée Sainte-Cécile de St-Amant-Tde pour un montant total de 17 192.50 € soit :

- 8 829 € (9 élèves en maternelle à 981 €)
- 8 363.50 € (21.5 élèves en élémentaire à 389 €)

## **BUDGET 2025 ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE**

Délibération n° 2025-34

Madame REY LE DONGE présente au Conseil Municipal les propositions de la commission « Ecoles/Enfance Jeunesse » relatives au budget 2025 pour l'école primaire publique :

- maintien à 48 € par élève le montant pour les fournitures scolaires
- maintien à 12 € par élève le montant pour les livres ou cadeaux de Noël.

Elle rappelle qu'une subvention de 5 000 € a été votée lors de l'adoption du budget primitif pour le voyage scolaire à Paris.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission Ecoles/Enfance Jeunesse relative au budget 2025 de l'école primaire.

-----

**Arrivée de M. CHALIN Jean-Baptiste et de Mme DOUSSON Aurélie à 20 h 15.**

-----

## **ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES DANS LE PERIMETRE DE L'ASSOCIATION FONCIERE AGRICOLE**

Délibération n° 2025-35

Madame le Maire présente le projet d'acquisition de parcelles situées dans le périmètre de l'Association Foncière Agricole de Saint-Amant-Tallende, sis Chalangeac sur la Montagne de la Serre et cadastrées A234, A306 et A310.

L'objectif est de poursuivre la revalorisation de la Montagne de la Serre, notamment en luttant contre son enrichissement et en favorisant sa remise en culture, grâce à l'action de l'Association Foncière Agricole de Saint-Amant-Tallende.

Pour rappel, la mairie s'est engagée à acquérir les parcelles sur la Montagne de la Serre et cette volonté est entérinée par délibération n°2023-70 du Conseil municipal de Saint-Amant-Tallende.

Les propriétaires des parcelles ont manifesté leur accord de cession à la commune pour un prix de 642.40 €. Madame le Maire précise que les frais notariés devraient s'élever à environ 300 € compte tenu des barèmes déterminés par les notaires de Saint-Amant-Tallende.

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Saint-Amant-Tallende

Procès-verbal Conseil Municipal du 03 juillet 2025

6 sur 9

- Valide le projet d'acquisition présenté par Madame le Maire,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son adjoint, pour la signature de tous documents relatifs à l'acquisition des parcelles cadastrées A234, A306 et A310 au prix de 642.40 €, les frais notariés étant à la charge de la commune.

#### Délibération n° 2025-36

Les propriétaires de la parcelle ont manifesté leur accord de cession à la commune pour un prix de 135.60 €. Madame le Maire précise que les frais notariés devraient s'élever à environ 300 € compte tenu des barèmes déterminés par les notaires de Saint-Amant-Tallende.

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet d'acquisition présenté par Madame le Maire,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son adjoint, pour la signature de tous documents relatifs à l'acquisition de la parcelle cadastrée A1436 au prix de 135.60 €, les frais notariés étant à la charge de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **BILAN DISPOSITIF RENO MOBILE**

La commune a accueilli le dispositif Réno'Mobile (outil mis à disposition par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme) suite à une sollicitation de Mond'Arverne Communauté afin de proposer des animations relatives à l'adaptation des logements et la réduction de la consommation énergétique.

Du 24 au 28 juin 2025, la Réno'Mobile s'est installée sur le parvis de la mairie, proposant aux habitants de précieuses informations et des conseils personnalisés sur l'amélioration de leur cadre de vie. Durant cette semaine, plusieurs acteurs clés étaient présents pour présenter leurs structures et informer les citoyens sur diverses thématiques. L'accent a notamment été mis sur les aides techniques et financières disponibles pour la rénovation énergétique des logements, un sujet au cœur des préoccupations actuelles.

Malgré des températures estivales élevées, la Réno'Mobile a trouvé son public. Les animations, conférences et ateliers ont attiré entre 2 et 10 personnes, avec une demande assez forte concernant la rénovation énergétique des logements. Suite à ce constat, il a été proposé d'accueillir les permanences d'un conseiller technique du service Renov'Actions63 (du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme) une fois par mois en mairie.

## **DIVERS**

Madame le Maire indique que les couturières de l'association Fil en aiguille ont confectionné des sacs à pain qui ont été vendus sur le marché du vendredi. Le produit de leur vente soit 130 € sera versé à la caisse de l'école.

Madame LAPALUS communique des informations relatives aux réunions d'information/travail qui ont été organisées par les étudiants STAPS accueillis par Mond'Arverne Communauté :

Les associations sportives du territoire sont essentiellement orientées vers de la compétition, peu proposent des activités avec un objectif « santé », très peu offrent des activités destinées aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Il sera intéressant de consulter, d'étudier le mémoire de Master de ces étudiants afin d'équilibrer l'offre.

L'inauguration de l'allée des Marronniers s'est déroulé le samedi 21 juin à l'ombre des arbres, en présence de Monsieur le Préfet, Marion CANALES – sénatrice-, Lionel CHAUVIN – Président du Conseil Départemental, Catherine PHAM - conseillère départementale, Brice HORTEFEUX – conseiller régional- Roger-Jean MEALLET – Président du SICTOM des Couzes, Michel VIALLEFOND – président du SMMVVA- et d'élus des communes voisines et de notre conseil municipal. Les entreprises qui ont travaillé sur le chantier ainsi que quelques habitants de l'Allée des Marronniers de St-Amant et de St-Saturnin ont également participé à cette manifestation.

Madame EVRARD indique qu'il convient de lui faire parvenir rapidement les articles pour le prochain bulletin municipal dont la distribution est prévue pour fin août.

Elle indique que le panneau lumineux est commandé, montant du devis : 26 028 € TTC, et qu'il sera installé deuxième quinzaine de septembre.

Monsieur LUSINIER précise que le feu d'artifice aura lieu à St-Saturnin le samedi 12 juillet et que le forum des associations se tiendra comme habituellement à St-Amant, le samedi 06 septembre.

<b>Année</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Nomenclature</b>
2025	32	SMAR et école : création de postes	4.2
2025	33	Participation aux frais de scolarité des enfants st-amantais école privée Ste Cécile	8.1
2025	34	Budget 2025 école primaire publique	8.1
2025	35	Acquisition parcelles A 234 A 306 A 310	3.1
2025	36	Acquisition parcelle A 1436	3.1

La Présidente de séance,

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GUILLOT

Julien PETIT